

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COUR DES COMPTES

AUDIT DES DEPENSES PUBLIQUES
PERIODE DU 1^{er} DECEMBRE 2006 AU 28
FEVRIER 2007



Février 2008

I. INTRODUCTION

I.1 Objet de l'audit

Par lettre n°948/CAB/MIN/BUDGET/GHO/dj/2007 du 23 mai 2007 du Ministre du BUDGET, le Gouvernement de la République a sollicité un audit des dépenses publiques exécutées par le Trésor durant la période du 1^{er} décembre 2006 au 28 février 2007.

Accédant à cette requête, la Cour des comptes a audité lesdites dépenses et un rapport a été transmis le 05 septembre 2007 au Gouvernement. En réaction, le Ministre du Budget a, par sa lettre n° 2180/CAB/MIN/BUDGET/SEC/2007 du 24 décembre 2007, demandé à la Cour des comptes la poursuite de cet audit en vue de :

- compléter les investigations, afin d'atteindre un échantillon représentatif des cas ;
- établir les responsabilités administratives, judiciaires et éventuellement pénales
- par des procès-verbaux d'auditions et de constats sur terrain ;
- confirmer les doubles paiements en auditionnant ceux qui ont perçu
- effectivement les fonds, et acquitté les documents ainsi que les fonctionnaires qui seraient à la base de ces forfaits ;
- vérifier la régularité de la procédure de passation des marchés ;
- proposer les mécanismes de récupération des fonds pour le Trésor Public, le cas échéant.

I.2. Méthodologie du travail

Pour atteindre ces objectifs, la Cour des comptes a déterminé un échantillon reprenant toutes les dépenses exécutées durant la période sous revue et procédé à leur vérification.

Le constat dégagé a abouti aux observations, recommandations et conclusions reprises dans le présent rapport.

En outre, la Cour a retenu les paiements des 43 dossiers en procédure d'urgence pour un montant de FC 16.376.560.538,15 (Francs congolais seize milliards trois cent soixante seize millions cinq cent soixante mille cinq cent trente huit, centimes quinze).

L'échantillon retenu porte sur un montant de FC 64.984.725.528,61 (Francs congolais soixante quatre milliards neuf cent quatre-vingt quatre millions sept cent vingt-cinq mille quatre cent vingt-huit, centimes soixante et un) et ne comprend pas les rémunérations.

Les dossiers se présentent de manière suivante par ministère ou service :

01. Défense Nationale	:	164 dossiers
02. Services non identifiés	:	88 dossiers
03. Police Nationale	:	41 dossiers
04. Finances	:	36 dossiers

05. I.T.P.R.	:	41 dossiers
06. Sénat	:	23 dossiers
07. Santé Publique	:	22 dossiers
08. Transports	:	14 dossiers
09. Assemblée Nationale	:	11 dossiers
10. EPSP	:	13 dossiers
11. Vice-présidence/Ecofin	:	10 dossiers
12. Energie	:	11 dossiers
13. Affaires Foncières	:	9 dossiers
14. Intérieur	:	9 dossiers
15. Plan	:	6 dossiers
16. Justice	:	5 dossiers
17. Sports	:	5 dossiers
18. Développement rural	:	5 dossiers
19. OFIDA, DGI, DGRAD	:	5 dossiers
20. Vice-présidence/Socioculturelle	:	4 dossiers
21. Affaires Etrangères	:	4 dossiers
22. Information et Presse	:	4 dossiers
23. Vice-présidence/Prodosec	:	3 dossiers
24. Environnement	:	3 dossiers
25. Economie Nationale	:	2 dossiers
26. Banque Centrale du Congo	:	2 dossiers
27. C.E.I.	:	2 dossiers
28. Vice-présidence/Recodev	:	1 dossier
29. Droits de l'Homme	:	1 dossier
30. ONT	:	1 dossier
31. Primature	:	20 dossiers
32. Fonction Publique	:	4 dossiers
33. Budget	:	5 dossiers
34. Agriculture	:	3 dossiers
35. Banque Congolaise	:	166 dossiers
36. Carburants et lubrifiants	:	97 dossiers

Sur les 841 Dossiers ciblés, 500 ont été obtenus et 460 examinés et analysés par la Cour des comptes :

01. Défense Nationale	:	20 dossiers
02. Services non identifiés	:	41 dossiers
03. Police Nationale	:	22 dossiers
04. Finances	:	8 dossiers
05. I.T.P.R.	:	11 dossiers
06. Sénat	:	11 dossiers
07. Santé Publique	:	15 dossiers
08. Transports	:	1 dossier
09. Assemblée Nationale	:	42 dossiers
10. EPSP	:	8 dossiers
11. Vice-présidence/Ecofin	:	2 dossiers

12. Energie	:	11 dossiers	
13. Affaires Foncières	:	0 dossier	
14. Intérieur	:	9 dossiers	
15. Plan	:	1 dossier	
16. Justice	:	0 dossier	
17. Sports	:	0 dossier	
18. Développement rural	:	1 dossier	
19. OFIDA, DGI, DGRAD	:	1 dossier	
20. Vice-présidence/Socioculturelle	:	0 dossier	
21. Affaires Etrangères	:	8 dossiers	→
22. Information et Presse	:	0 dossier	
23. Vice-présidence/Prodosec	:	0 dossier	
24. Environnement	:	0 dossier	
25. Economie Nationale	:	0 dossier	
26. Banque Centrale du Congo	:	0 dossier	
27. C.E.I.	:	0 dossier	
28. Vice-présidence/Recodev	:	0 dossier	
29. Droits de l'Homme	:	0 dossier	
30. ONT	:	0 dossier	
31. Primature	:	3 dossiers	
32. Fonction Publique	:	3 dossiers	
33. Budget	:	5 dossiers	
34. Agriculture	:	1 dossier	
35. Banque Congolaise	:	166 dossiers	
36. Carburants et lubrifiants	:	70 dossiers.	

A cause des contraintes liées au temps imparti, la Cour a d'abord résolu de compléter les investigations, confirmer ou infirmer les doubles paiements et vérifier la régularité de la procédure de passation des marchés.

Par la suite, la Cour poursuivra sa mission en vue d'établir la responsabilité des agents incriminés et proposer, le cas échéant, les mécanismes de récupération des fonds indûment perçus.

1.3. DIFFICULTES RENCONTREES

1. Manœuvres dilatoires pour communiquer les documents ou informations.

En dépit de l'importance accordée par le Gouvernement à cette mission, la Cour des comptes a noté le peu d'empressement et de collaboration de la part des responsables des Ministères et Services.

Exemple : le Ministère des Finances : bien qu'informés suffisamment à temps par le président a.i. de la Cour des comptes, par sa lettre n°PCC/JLU/223/2007 du 31 décembre 2007 au sujet de l'audit, les services du Ministère des Finances ont

remis à l'équipe de la Cour des comptes le 11 février 2007, 17 dossiers sur 45 répertoriés.

Autre exemple : le comptable public principal code ... de l'ancien Secrétariat Général du Gouvernement, muté à la DGRAD en octobre 2007, s'est rendu volontairement indisponible pour fournir des renseignements relatifs à sa gestion.

Il en est de même du nouveau comptable affecté à la Primature en octobre 2007 : tantôt à la banque, au Trésor ou chez le Ministre, il éprouvé des difficultés à fournir des justifications demandées, sous le prétexte que son prédécesseur n'a pas laissé d'archives et, que la période ne concerne pas sa gestion, alors qu'il admet le principe de la continuité des services publics.

Quant au Conseiller financier, interface de l'équipe d'audit, il n'était pas en mesure d'instruire efficacement les personnes susceptibles de donner les documents requis.

Ainsi, la collecte des documents n'a pas été aisée, malgré les Interfaces désignés, qui devaient attendre l'autorisation de leurs chefs pour remettre des documents souvent incomplets ou introuvables, vu que l'agent responsable de la Section ou Cellule était absent ou en déplacement. A cela, il faut ajouter de longues attentes pour se faire recevoir

2. Mauvais archivage des documents officiels dans les ministères et services de l'Etat.

Les archives sont difficiles à trouver car non encore répertoriées.

3. Les dossiers initiés aux cabinets ministériels n'ont pas laissé des traces dans les administrations.
4. Le refus d'être audité par suite d'une mauvaise lecture de la loi.

A titre d'exemple, la CEI a opposé une fin de non recevoir à la Cour au motif que la loi portant sa création et son fonctionnement n'autorise l'audit de la Cour des comptes qu'à la fin de sa mission. Celle-ci étant prolongée par un arrêt de la Cour Suprême de Justice aux fins d'organiser les élections locales, la Cour des comptes ne peut y organiser un audit avant ce terme.

5. Déblocage tardif des moyens logistiques.

Formellement promis pour avant le début de la mission, les moyens n'ont été débloqués que le 08 février 2008, alors que les équipes de contrôle de la Cour étaient sur terrain dès le 11 janvier 2008.




II. OBSERVATIONS SUR L'EXECUTION DES DEPENSES PUBLIQUES PAYEES PAR LA CHAINE DE LA DEPENSE

II.1 MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

II.1.1 Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction

Sur les 41 dossiers requis à la Cour, 30 dossiers ont été financés par l'extérieur tandis que 11 dossiers l'ont été par le Trésor Public. Ces derniers ont été communiqués à la Cour par le Bureau Technique de Contrôle du Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction.

Il s'agit des dossiers suivants :

1) Dossier n° 100 715 : Réhabilitation de l'Avenue de la Paix et de l'Avenue de la Savane à Kinshasa/Matete/Kinsenso.

Entreprise : SAFRIMEX

Av. Muzu, n° 3350 ; C/Limete ; Q/Kingabwa

NRC 18896Kin ; Id.Nat. K 15835 X ; BP 15520 Kin

- Lettre de commande : N° CAB/MIN/TPI/0491/RLL/BN/2006 du 22 mars 2006.
- Montant du marché : USD 9 302 412 dont
 - USD 8. 380. 551,35 pour les travaux ;
 - USD 921 860,65 pour les études, le contrôle et la surveillance.
- Montant perçu par l'entreprise : USD 2. 083. 482,14 soit 22,40% du montant du marché (Paiement le 09/04/07 par OPI n° 80 006) au lieu de USD 7.441. 929,60 représentant les 80% convenus lors de la passation du marché.
- Montant total des travaux exécutés au 30 septembre 2007 : USD 575. 535,05. (208348)
- Date de passation du marché : 22 mars 2006. *est-ce ?*
- Mode de passation du marché : Adjudication N° 37/CA/2006 du 16 mars 2006
- Objet du marché : Réhabilitation des Avenues de la Paix et de la Savane.
- Durée des travaux: elle est de 10 mois ouvrables hors intempéries et prend cours à partir du paiement de l'acompte *de combien ? 80% ?*
- Etat des travaux : Travaux à l'arrêt depuis fin septembre 2007 en attendant l'expropriation et la démolition des constructions anarchiques.
- Reste à exécuter sur acompte perçu : USD 1.507. 947,09 au 16 novembre 2007. *que faire ?*
- Taux d'exécution physique des travaux est de :

V

AB

- 19,66% par rapport à l'avance perçue pour le démarrage des travaux hormis les frais d'étude, de surveillance et de contrôle ;
- 4,40% par rapport au montant de l'ensemble des travaux prévus.
- Taux d'exécution financière :
 - 27,62% par rapport à l'avance perçue pour le démarrage des travaux y compris les frais d'études, de surveillance et de contrôle ;
 - 6,19% par rapport au montant du marché.

2) Dossier n° 77 623 : Réhabilitation partielle de l'ISTA /NDOLO à Kinshasa/Barumbu.

Entreprise : EGB.

- Montant du marché : USD 903. 437 (montant actualisé le 04/07/2001 : FC 62. 744. 229).
- Lettre de commande : N° MIN/TPAT-UH/BCT/01/897/WK/200 du 25 mai 2000.
- Montant perçu par l'entreprise : 88 850 000 FC soit USD 161 545,48.
 - 1^{er} paiement : 18 850 000 FC (OPI n° 77 570 payé le 05/02/07) ;
 - 2^e paiement : 70 000 000 FC.
- Montant total des travaux exécutés : USD 38 331,24 au 28 décembre 2007.
- Date de passation du marché : non communiqué par le Bureau Technique de Contrôle.
- Mode de passation du marché : Initié par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire et régularisé par le Ministre des TPAT-UH.
- Objet du marché : Réhabilitation partielle de l'ISTA/NDOLO.
- Durée des travaux : Non communiqué par le BTC
- Etat des travaux : Travaux en cours.
- Reste à exécuter sur acompte perçu : USD 123. 214,24

3) Dossier n° 69 281 : Réhabilitation Immeubles des Affaires Etrangères à Kinshasa/Gombe.

Entreprise : Mike Promotion.

- Lettre de commande : N° CAB/MIN.TPI/0577/VTT/BN/2006 du 31 mars 2006.
- Montant du marché : USD 5. 427. 273,37.
- Montant perçu par l'entreprise : 60 000 000 FC (OPI n° 77 658 payé le 08/01/07)
- Montant total des travaux exécutés : non communiqué par le Bureau Technique de Contrôle.
- Date de passation du marché : 31 mars 2006.
- Mode de passation du marché : Gré à gré, régularisation par la suite par le Conseil des Adjudications et le Ministère des TPI (voir lettre de commande précitée).
- Objet du marché : réhabilitation des immeubles.
- Durée des travaux : non communiqué par le BTC
- Etat des travaux : chantier fermé et travaux arrêtés unilatéralement par l'entreprise sans harmonisation des quantités exécutées.

- Reste à payer ou à exécuter : non communiqué par le BTC.

4) Dossier n°98 364 : Réhabilitation de l'Hôpital Général de Kananga (lot 3) au Kasai Occidental.

Entreprise : TRAGECO

Avenue Colonel EBEYA n° 98; Kinshasa/Gombe

- Lettre de commande : N° CAB.MIN/TPI/SG-TPI/0592a/RMM/2006 du 04 avril 2006.
- Montant du marché : USD 2 791 619,74 .
- Montant perçu par l'entreprise : USD 500 000 (162 300 000 FC payé par OPI n°79 310 exécuté le 29/01/07) comme première partie de l'acompte au démarrage des travaux est intervenu deux mois après la signature de la lettre de commande ; les travaux ont démarré en date du 23 juin 2006.
- Montant total des travaux exécutés : USD 148 626,38.
- Date de passation du marché : 04 avril 2006.
- Mode de passation du marché : décision n°040/CA/2005 du Conseil des Adjudications.
- Objet du marché : au départ, il s'agissait de réhabiliter le laboratoire mais sur demande de la population les travaux se sont plutôt exécutés dans une aile de l'hôpital.
- Durée des travaux : elle est de 120 jours ouvrables hors intempéries et prend cours à compter du paiement de l'avance à la commande.
- Etat des travaux : Travaux à l'arrêt non justifié.
- Reste à exécuter sur acompte perçu : USD 351 373,62 au 04 octobre 2006.
- Taux d'exécution des travaux : 29,73%.
- Taux d'exécution financière : 29% de l'acompte perçu.

5) Dossier n° 87 337 : Réhabilitation de l'Avenue du Cercle à Kinshasa/Gombe.

Entreprise : SAFRIMEX

Av. Muzu, n° 3350; C/Limete; Q/Kingabwa

NRC 18896Kin; Id.Nat. : K 15835 X; BP 15520 Kin

- Lettre de commande : N°CAB/MIN/0794/RU/BN/2006 du 15 mai 2006.
- Montant du marché : USD 394. 968,81.
- Montant perçu par l'entreprise : 185 773 106 FC (OPI n°77 706 payé le 12/01/07).
- Montant total des travaux exécutés : USD 396. 352,42.
- Date de passation du marché : 05 mai 2006.
- Mode de passation du marché : Gré à gré ; pas de décision ministérielle de non recours à l'adjudication publique.
- Objet du marché : Réhabilitation de l'Avenue du Cercle à Kinshasa/Gombe.
- Durée des travaux : 1 mois.
- Etat des travaux : Travaux réceptionnés provisoirement et partiellement le 10 août 2006.
- Reste à payer ou à exécuter à ce jour : néant.

1

1

6) Dossier n° 93 128 : Travaux/Erosion BOLIKANGO à Kinshasa/Ngaliema.

Entreprise : Entreprise Générale MALTA FOREST.

- Lettres de commande : N° CAB/MIN/TPI/0493/RU/BN/2006 et N° CAB/MIN/TPI/0487/RLL/BN/2006 du 22 mars 2006.
- Montant du marché : USD 2 179 704,74 dont
 - USD 1. 963. 697,96 pour les travaux ;
 - USD 216. 006,78 pour les études, le contrôle et la surveillance.
- Montant perçu par l'entreprise : USD 986. 358,58 (512 906 459 FC payés par
- OPI n° 75 379 exécuté le 28/12/06) au lieu de USD 1. 743. 763,79 soit 80% du marché comme convenu dans le contrat.
- Montant total des travaux exécutés : USD 619 505,64 au 30 septembre 2007.
- Date de passation du marché : 22 mars 2006.
- Mode de passation du marché : Conseil des Adjudications.
- Objet du marché : Travaux anti-érosifs.
- Durée des travaux : elle est de 26 semaines ouvrables hors intempéries et prend cours à compter du paiement de l'acompte.
- Etat des travaux : Travaux en cours.
- Reste à exécuter sur acompte perçu : USD 366 852,94.

7) Dossier n° 92 931 : Travaux de construction d'ouvrages de lutte anti-érosive
à l'Hôpital Général de Kananga.

Entreprise : SAFRIMEX

Av. Muzu, n° 3350 ; Commune de Limete ; Q/Kingabwa
NRC 18896Kin ; Id.Nat. K 15835X ; BP 15520 Kin

- Lettre de commande : N° CAB/MIN/TPI/0453/TLL/GNL/2006 du 16 mars 2006.
- Montant du marché : USD 2 539 532,47 dont
 - USD 2 039 785,12 pour les travaux ;
 - USD 224 376,36 pour les études, le contrôle et la surveillance ;
 - USD 275 370,99 pour l'ICA.
- Montant perçu par l'entreprise jusqu'au mois d'avril 2007 : USD 1 233 924,39 au lieu de USD 2 031 625,98 représentant l'acompte contractuel de 80% du marché.
- Montant total des travaux exécutés : USD 1 021 857,50
- Mode de passation de marché : Au départ, non recours à l'adjudication publique
- N° CAB/MIN/TPI/021/RLL/GNL/2006 du 14 janvier 2006, ensuite régularisation
- par le Conseil des Adjudications.
- Objet du marché : Construction d'ouvrages de lutte anti-érosive à l' Hôpital Général de Kananga.
- Durée des travaux : elle est de 180 jours ouvrables hors intempéries et prend cours à compter du paiement de l'avance à la commande.
- Etat des travaux : ralentissement des travaux depuis le mois d'avril 2007.
- Date de passation du marché : 16mars 2006.
- Reste à exécuter sur acompte perçu : USD 89 132,67 au 16 juillet 2007.
- Taux d'exécution physique des travaux au 16 juillet 2007 ,soit 92,78% par

- rapport au montant de l'avance perçue pour le démarrage des travaux et 45.08%
- par rapport au montant du marché.
- Taux d'exécution financier : 48,59% au 16 juillet 2007.

8) Dossier n°98 481 : Paiement acompte 60% du montant du marché de réhabilitation des Avenues KASANGULU et EZO.

Entreprise : STEVER CONSTRUCT

Avenue des Forces Armées Congolaises n°4 625, Commune de la Gombe
NRC : 61 294 Kin ; Id.Nat. N 45 020 F

- Lettre de commande : N° CAB/MIN/TPI/01405/RU/BN/2006 du 28 septembre 2006.
- Montant du marché : USD 2. 172. 169,09 dont
 - USD 1. 744. 714,13 pour les travaux ;
 - USD 191. 918,55 pour les études, le contrôle et la surveillance ;
 - USD 235. 536,41 pour l' ICA.
- Montant perçu par l'entreprise : FC 669. 397. 520 (OPI n°79 571 payé le 31/01/07) soit plus ou moins USD 1. 217. 086,40 au lieu de USD 1. 303. 301,45 représentant 60% du montant du marché.
- Montant total des travaux exécutés : à déterminer par le Bureau Technique de Contrôle.
- Date de passation du marché : 28 septembre 2006.
- Mode de passation du marché : Gré à gré par l'intermédiaire du Ministre des Finances d'alors, ensuite régularisé par les TPI.
- Objet du marché : Réhabilitation des Avenues KASANGULU et EZO.
- Délai des travaux : elle est de 120 jours ouvrables hors intempéries et prend cours à compter du paiement de l'acompte.
- Etat des travaux : à l'arrêt avant même la régularisation.
- Reste à exécuter sur acompte perçu : USD 1.127.086,40

9) Dossier n° 92 859 : Solde sur réhabilitation et extension de l'immeuble du Secrétariat Général à la Recherche Scientifique et Technologique.

Entreprise : ZULUS

52, Rue Nioka, n°52

Ngaliema/UPN ; NRC 1275 Kin ; Id. Nat. C19956 N

- Lettres de commande : N° CAB/MIN/TPI/0673/SG/BN/2006 du 23 mai 2005 et CAB/MIN/TPI/01900/SG/BN/2005 du 09 novembre 2005 relative à l'Avenant n°1.
- Montant du marché : USD 92. 244,43 dont
 - USD 87 851,84 pour les travaux de construction et de réhabilitation
 - USD 4 392,59 pour les études, le contrôle et la surveillance
- Montant perçu par l'entreprise :
 - Premier acompte : USD 38.141,19.
 - Deuxième acompte : USD 54. 103,24
- Montant total des travaux exécutés : USD 81. 236,11 à la date du 02 avril 2007
- Date de passation du marché : 09 novembre 2005

- Mode de passation du marché : Adjudication.
- Objet du marché : Réhabilitation et extension de l'immeuble
- Durée des travaux : elle est de 70 jours calendrier et prend cours 7 jours après a dater du paiement de l'avance.
- Etat des travaux : en cours.
- Reste à exécuter des travaux pour une valeur de USD 11.008,32 que l'entrepreneur détient encore.

10) Dossier n° Lutte anti-érosive sur le site de la prison centrale de Kananga
Entreprise : SAFRIMEX

- Montant du marché : USD 3.278.364,21 dont
 - USD 2.633.224,26 pour les travaux
 - USD 289.654,67 pour les études, le contrôle et la surveillance
 - USD 355.485,28 pour l'ICA
- Lettre de commande : N°CAB/MIN/TPI/0454/RLL/DNL/2006 du 16 mars 2006
- Date de passation du marché : 16 mars 2006
- Mode de passation du marché : gré à gré
- Durée des travaux : 180 jours ouvrables hors intempéries et prend cours à compter du paiement de l'acompte au démarrage.
- Objet du marché : travaux anti-érosifs
- Montant perçu : USD 1.592.935,61
- Travaux exécutés : USD 1.053.786,75
- Etat des travaux : en cours
- Reste à exécuter des travaux pour un montant de USD 341.118,21, non compris les frais de redevance et l'ICA.

Observations de la Cour

- Non recours à l'adjudication publique de la quasi-totalité des marchés publics.

En effet, sur 11 marchés, 4 seulement ont suivi la procédure en la matière ; les autres sont des marchés de gré à gré.

- Exécution d'un marché avant même l'obtention de la lettre de commande.

C'est le cas du marché de réhabilitation de l'Avenue du Cercle à Kinshasa, conclu de gré à gré. La lettre de marché N° CAB/MIN/TPI/07941/RLL/BN/2006 adressée à SAFRIMEX par le Ministre des ITPR pour la commande des travaux date du 15 mai 2006. Les travaux sont achevés le 06 mai 2006.

- Interférence des Autorités politiques dans la passation de certains marchés.

La réhabilitation des avenues KASANGULU et EZO à Kinshasa a été confiée à l'entreprise STEVER CONSTRUCT par le Ministre des Finances d'alors MARCO BANGULI qui a agi dans le cadre de la CODEK. Le marché n° a donc pas suivi une procédure régulière tant dans sa conclusion que dans le paiement de l'acompte qui a




transité par l'OVD. Il en est de même de la réhabilitation de l'Hôpital Général de Kananga qui découle d'une promesse du Chef de l'Etat. Les services concernés ont tout simplement procédé à la régularisation de ces deux marchés.

- Manque de suivi dans la réalisation de certains marchés ;
- Paiement tardif des acomptes qui fait perdre à certains marchés leur caractère urgent. C'est le cas des marchés suivants :
 - 1) Dossier N° 100 715 : paiement du premier acompte plus d'une année après la lettre de commande du Ministre ;
 - 2) Dossier N° 77 623 : 6 ans plus tard ;
 - 3) Dossier N° 69 281 : premier acompte 9 mois après ;
 - 4) Dossier N° 98 364 : premier acompte 9 mois après ;
 - 5) Dossier N° 93 128 : premier acompte plus de 9 mois après ;
 - 6) Dossier N° 92 931 : premier paiement plus de 9 mois après ;
 - 7) Dossier N° 98 481 : premier paiement 4 mois après ;
 - 8) Dossier N° 92 859 : premier paiement plus de 6 mois après.

Tableau n°1 : Détention par les entrepreneurs des sommes importantes reçues de l'Etat sans la réalisation complète du marché convenu (en USD)

N°	Entreprise	Montant du marché	Acompte perçu	Travaux exécutés	Reste des travaux à exécuter
01	SAFRIMEX	9.302.412,00	2.083.482,14	575.535,05	1.507.947,09 (16/11/07)
02	EGB	903.437,00	161.545,48	38.331,24	123.214,24 (28/09/07)
03	MIKE PROMOTION *	5.427.273,37	110.000,00	-	110.000,00
04	TRAGECO	2.791.619,74	500.000,00	148.626,38	351.373,62 (04/10/06)
05	SAFRIMEX	394.968,81	-	396.352,42	-
06	MALTA FOREST	2.179.704,74	986.358,58	619.505,64	366.852,94 (30/09/07)
07	SAFRIMEX	2.539.532,47	1.233.924,39	1.144.791,72	89.132,67 (16/07/07)
08	STEVEER CONSTRUCT	2.172.169,09	1.217.086,40	-	1.217.086,40
09	ZULUS	92.244,43	92.244,43	81.236,11	11.008,32 (02/04/07)
10	SAFRIMEX	3.278.364,21	1.592.935,61	1.053.786,75	341.118,21 (16/07/07)
TOTAL					USD 4.117.733,49

* Chantiers fermés et travaux arrêtés unilatéralement par l'entreprise sans harmonisation des quantités exécutées.

Attitude laxiste du Gouvernement à l'égard des entrepreneurs défaillants.

II.1.2 LA REGIE DES VOIES FLUVIALES (R V F).

• Réhabilitation des unités flottantes et contrôle

Entre le 1^{er} décembre 2006 et le 28 février 2007, le Trésor a débloqué au total FC. 220.245.479 au titre de travaux de réhabilitation des unités flottantes de la R.V.F. et de contrôle, conformément au tableau n° 1 ci-après :

Tableau n° 2 : Paiements par le Trésor en faveur de la R.V.F

N°	N° Dossier	N° O.P.I.	Date de transfert	Date de paiement	Libellé de la dépense	Montant en FC
01	99043	79865	1/12/06	1/12/06	Travaux de réhabilitation unités flottantes de la RVF	136.043.066
02	99042	79864	1/12/06	1/12/06	Contrôle réhabilitation unités flottantes de la RVF	10.284.575
03	113363	94711	1/02/07	1/02/07	Réhabilitation unités flottantes de la RVF	73.917.838
TOTAL						220.245.479

Source : D.T.O. du Ministère des Finances.

Les services techniques de la R.V.F. ignorent toutes ces opérations, de même que les références des unités concernées.

La Cour poursuivra les investigations pour identifier les bénéficiaires des paiements et d'établir la réalité des travaux.

II.1.3 L'OFFICE DES VOIRIES ET DRAINAGE (O.V.D).

- Réhabilitation urbaine

Entre le 1^{er} décembre 2006 et le 28 février 2007, le Trésor a débloqué, au total, un montant de FC 696.485.322,42 conformément au tableau n° 3 ci-après :

Tableau n° 3 : Paiements par le Trésor en faveur de l'O.V.D.

N°	N° Dossier	N° O.P.I.	Date de transfert	Date de paiement	Libellé de la dépense	Montant en FC
01	99064	79886	1/12/06	1/12/06	UCOP / Réhabilitation urbaine / OVD	101.623.410,3
02	99065	79887	1/12/06	1/12/06	MODRU / TRANSTEC / OVD	594.861.912,0
TOTAL						696.485.322,3

Source : D.T.O., Ministère des Finances.

Selon les services financiers de l'O.V.D., aucun paiement n'est intervenu en faveur de l'O.V.D. pendant la période sous examen. Quant aux services techniques, le marché « UCOP/Réhabilitation urbaine/OVD » n'a pas encore connu un début d'exécution. S'agissant au marché MODRU/TRANSTEC/OVD, il aurait été plutôt confié à l'Office des Routes (O.R.)/BUKAVU.

La Cour poursuivra ses investigations pour identifier le ou les bénéficiaire(s) de ces paiements et établir la réalité des travaux.

II.2 MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES.

II.2.1 MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, TRAVAUX PUBLICS ET CONSTRUCTION

Dossier n°98 620 : Achat camions marque Western Star

Entreprise : DEMIMPEX
Rue Arthur Maes 100
B- 1130 Brussels
BELGIQUE

- Lettre de commande : N° CAB/MIN/TPI/01897/DTN/BN/2006 du 09 novembre 2005.
- Montant du marché : non communiqué
- Montant perçu par l'entreprise : 527 296 000 FC (OPI n°79 745 payé le 06/02/07.
- Date de passation du marché : 09 novembre 2005
- Mode de passation du marché : Gré à gré, pas de décision ministérielle de non recours à l'adjudication.
- Objet du marché : Achat de 10 camions bennes de marque Western Star.
- Délai de livraison : non communiqué.
- Etat de la livraison : 5 camions
- Reste à payer ou à livrer : aucune information disponible pour le moment.

La Cour poursuivra ses investigations pour identifier les 5 camions restants.

II.2.2. MINISTERE DE LA SANTE

1) Le Groupe Santé Pharma.

Pour la période sous examen, l'Etat avait conclu avec cette société trois marchés de fournitures des équipements médicaux et matériels divers pour les hôpitaux du pays .

- | | |
|--|------------------|
| a) Dossier n° 101.034 OPI 81.365 | |
| Paielement 2 ^{ème} tranche acompte 1/3 Facture achat Equipements médicaux | 707.662.500 FC |
| b) Dossier n° 101.034 OPI 81.365 | |
| Paielement 2 ^{ème} acompte 1/3 Facture achat Equipements médicaux | 713.900.000 FC |
| c) Dossier n° 98.485 OPI 79.300 | |
| Achat équipements médicaux et matériels Divers pour les hôpitaux et zones de santé (solde) | 1.318.772.432 FC |



- Le montant de ce marché à forfait s'élève à USD 17.176.500 en plusieurs lots ;
- Le montant du lot 12 (appareils médicaux chirurgicaux) USD 8.204 ;
- L'exécution de la commande est partielle ;
- Le paiement effectué s'élève à 2.758.334.932 FC ;
- Absence du BDE ;
- Absence de facture définitive
- Bon de livraison et de réception disponible
- Retard dans la livraison partielle

La Cour poursuivra des investigations pour connaître la quantité et la valeur des matériels restants à livrer.

2) Société SOCIMEX

La société « SOCIMEX » avait un dossier relatif à l'achat en urgence des médicaments et équipements médicaux contre l'épidémie de typhoïde pour l'intérieur du pays : 2 dossiers

a) Dossier n° 98.832 OPI n° 79.754

Achat médicaments et équipements médicaux contre l'épidémie de typhoïde à l'intérieur	811.500.000 FC (USD 1.500.000)
--	-----------------------------------

b) Dossier n° 96.721 OPI n° 79.269

Paie ment solde épidémie de typhoïde	797.637.150 FC
--------------------------------------	----------------

- Montant du marché : USD 3.000.000
- La commande était passée avant de consulter le C.A. pour un montant de USD 3.000.000
- Le marché était de gré à gré par la décision du Ministre de la Santé de non recours à l'adjudication publique.
- Le C.A accepte la décision du Ministre de la Santé et régularise le dossier en faveur de Socimex pour un montant de 3.000.000 \$ et 2.500.000 \$ pour la Maison MIC, médicaments contre le choléra.
- Le Ministre à la Santé décide le paiement par la procédure d'urgence.
- La commande est passée sans avoir consulté le cahier spécial des charges.
- La facture payée s'élève à USD 3.057.885 au lieu de USD 3.000.000 (montant du marché)
- La livraison a été faite avec un léger retard
- La livraison est totale.

La Cour poursuivra des investigations pour connaître :

- la répartition et le dispatching des médicaments vers l'intérieur pour s'assurer de l'envoi réel ;

- le bon d'expédition vers l'intérieur ;
- le trop perçu entre le montant du marché et la somme payée sans avenant.

3) Société SCIEC

La société « SCIEC » a eu deux marchés :

- a) Dossier n° 95.338 OPI n° 77.127
 Paiement de la facture n° 058/2005 200.266.543 FC
- b) Dossier n° 98.495 OPI n° 79.550
 Paiement solde facture équipements médicaux
 Hôpital de Kinshasa 326.196.302 FC
1. Marché de fourniture des accessoires d'équipements médicaux :
 - montant du marché : USD 662.440
 - marché à forfait (gré à gré) selon la décision du Ministre de la Santé de ne pas recourir à l'adjudication publique
 - facture n°21/2006 pour une livraison partielle du lot 1 ; USD 607.200
 - facture n°58/2006 pour une livraison finale du lot de USD 55.200
 2. Marché de fourniture des consommables :
 - commande des consommables des matériels médicaux cardiologiques et de dialyse en faveur des hôpitaux ;
 - montant du marché : USD 1.104.484
 - marché à forfait (gré à gré) décidé par le Ministre de la Santé
 - montant à payer : USD 1.223.050 alors que le montant du marché s'élève à USD 1.104.484 donc majoration de USD 118.566 sans avenant
 - BDE émis par le Cabinet de la Santé Publique et signé par le Ministre de la Santé
 - Facture n°021/2006 de la livraison partielle du lot 1
 - Réception faite par deux personnes
 - Facture n°22/06 de la livraison partielle du lot 2
 - Paiement par MAD/PSTE :
 - 1) OPI 77127 : 200.266.543 FC
 - 2) OPI 62704 : 269.071.000 FC
 - 3) Solde OPI Facture 79550 : 326.196.302 FC
 - Livraison partielle du lot 1 et du lot 2

La Cour poursuivra les investigations pour connaître les quantités de matériels restant à livrer et le trop perçu.

Notons que la Maison SCIEC SPRL a livré des matériels médicaux cardiologiques et de dialyse en faveur des hôpitaux de Kinshasa et de l'intérieur ; ces matériels sont stockés au dépôt central du Ministère de la Santé Publique sans qu'ils



soient utilisés du fait que les médecins qui devraient les utiliser ne sont pas encore formés en Italie.

4) Société ESSOR Equipement

La Société ESSOR Equipement a un marché relatif à la fourniture des instruments d'anesthésie dentaire.

Dossier n° 66.549 OPI n° 77.301

Acquisition des équipements médicaux 383.197.444 FC

- montant du marché s'élève à USD 723.998 soit 383.197.444 FC
- marché à forfait (gré à gré)
- bon d'engagement émis par le Secrétaire Général à la Santé
- facture 037/AP/CA/2004/Lot 2
- état de liquidation de la dépense n° 98183 : 383.197.444 FC
- bon de livraison n° BT 049/05
- commande n° 1250/CAB/Min/S/0232/MZ/2005
- absence de la décision du Conseil d'Adjudication
- absence de facture définitive
- absence de bordereau de réception
- notification du PV de réception disponible
- la livraison faite en retard

5) Société SOREDICOM SPRL

La Société SOREDICOM SPRL a enregistré plusieurs commandes de fourniture des médicaments pour les zones de santé de la part du Ministre de la Santé Publique : 1 dossier

Dossier n° 98.622 OPI n° 79.707

Paiement facture relative à la livraison des médicaments pour différentes zones de santé du pays (Ingende, Buta et Bumba) 175.838.080 FC (USD 199.815,50)

- Marché à forfait (gré à gré)
- Décision du Ministre de non recours à l'adjudication publique
- Factures pro forma
- Absence de facture définitive
- Absence de documents d'expédition vers les zones de santé concernés
- Absence de document de paiement disponible
- Le délai de livraison non contenu dans la commande.
- La commande exécutée complètement.

Risque de trop perçu, la Cour poursuivra les investigations.

U

17

Observation de la Cour

Des procédures de marchés publics ne sont pas respectées. le Conseil des Adjudications se laisse intimider et régularise des marchés qui ne sont pas passés devant eux.

6) Maison OMEGA Trading Company'S

La Maison OMEGA Trading Company'S a bénéficié de 3 commandes de fourniture des produits pharmaceutiques pour les FARDC. 3 dossiers :

- | | |
|---|----------------|
| a) Dossier n° 96.631 OPI n° 79.753
Achat médicaments facture 0199/05/Déf. Nat.
020/05 (avenant) | 921.513.157 FC |
| b) Dossier n° 96.651 OPI n° 79.753
Achat médicaments facture 0199/05 PPTE
Défense Nationale | 921.513.157 FC |
| c) Dossier n° 99.118 OPI n° 113.857
Achats produits pharmaceutiques
Défense Nationale | 989.042.992 FC |

- l'initiative d'achat venait de l'Etat Major Général des FARDC
- le Ministre de la Défense lance une commande à la Maison OMEGA, faute de crédit budgétaire dans son Ministère, celui-ci intéresse son collègue de la Santé Publique, qui gère le crédit PPTE du secteur médical.
- Le Ministre de la Santé intervient dans le paiement de la commande et de l'avenant en changeant l'objet de la commande (Appui à la revitalisation des zones de santé.
- Deux bons d'engagement sont émis, l'un au Cabinet du Ministre de la Santé et l'autre par le Secrétariat Général à la Santé pour la commande et de l'Avenant.
- Le montant du marché devient alors de USD 5.429.172,34 :
 - 1) commande : USD 3.595.419,57
 - 2) avenant : USD 1.833.752,77
- Marché à forfait (gré à gré) par la décision du Ministre de la Défense Nationale.
- Facture pro forma
- Montant payé s'élève à USD 5.429.172,34
- * absence de facture définitive
- * absence de cahier de charges
- * -« - de Bordereau de livraison
- * « de PV de réception
- * « de lettre d'invitation pour la livraison finale
- * « de la décision du conseil d'adjudication
- * « de n° sur le bon de commande

Le Fournisseur OMEGA prétend que l'Armée a refusé que la réception ait lieu devant la Commission ad hoc et dans les entrepôts du Ministère de la Santé.

Dans le dossier physique déposé par le fournisseur, nous avons constaté une commission de réception constituée de 5 colonels.

La Cour poursuivra l'enquête auprès des FARDC pour vérifier si la livraison a eu lieu effectivement.

7) Société ITALCON RDC Sprl

L'Etat lui avait confié le marché de fourniture des équipements de laboratoire et d'appui pour l'ISTM et l'ISDR : 1 dossier :

a) Dossier n° 80.770 OPI n° 79.296

Païement solde facture équipements Labo

En faveur de 21 ISTM & ISDR

99.252.506 FC

- Nature du marché : marché à forfait (gré à gré)
- Montant du marché : 193.939.527 FC
- Bon de réception : non signé par deux membres de la commission ad hoc du Gouvernement.
(Direction du budget – Economie Nationale)
- Lettre de marché : signée par le Ministre à l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;
- Livraison partielle
- PV de réception partielle, notamment le lot 4 n'a pas été livré
- Paiement total de la commande, le solde étant payé par l'OPI 79.296 ;
- Absence de la décision du C.A. ;
- Absence de facture définitive.
- Grand retard dans la livraison.

La Cour poursuivra les investigations pour déterminer la quantité restante à livrer et le paiement à récupérer.

8) Maison AFRICOM Service

La Société AFRICOM avait deux marchés relatifs à l'achat des chaises roulantes et accessoires hospitaliers pour les hôpitaux. 1 dossier :

Dossier n°88209 OPI n° 75406

Acquisition de 1.000 chaises roulantes et accessoires hospitaliers pour les hôpitaux de Kinshasa et de l'arrière pays

- Montant de la facture	:	FC. 222.950.000
- Montant payé	:	FC. 113.975.000

5

14

Dossier n° 95941 OPI n° (inconnu)

- Montant du marché : FC 227.950.000
- Lettre de commande signée par le Ministre de la Santé Publique
- La commande était passée et la marchandise réceptionnée avant de consulter le Conseil des Adjudications
- Malgré cette violation de la loi de marché public, les membres du C.A. ont pu régulariser le dossier de gré à gré
- L'obligation d'acquiescer le Cahier Spécial des Charges était donnée à l'AFRICOM
- Le P.V. de réception définitive indique que la commande était exécutée totalement
- Le BDE n° 77302, émis par le Secrétariat Général du Ministère à la Santé signale l'engagement du montant du marché : 227.950.000 FC
- Etat de liquidation de la dépense n° 93.000 montre que les 50 % étaient à payer : 113.975.000 FC
- Montant de la facture payé : 113.975.000 FC

Observations de la Cour

Des procédures de marchés publics ne sont pas respectées. Le Conseil des Adjudications se laisse intimider et régularise des marchés qui ne sont pas passés devant lui.

- La nature du marché est liée à la décision de l'autorité qui initie le marché ;
- Tous les marchés passés au Ministère de la Santé sont de gré à gré même si les circonstances ne le justifient pas ;
- L'autorité qui a initié le marché impose le mode et la procédure de paiement et souvent la facture définitive fait défaut au dossier ;
- Le délai de livraison n'est pas respecté ; la livraison est faite soit en retard, soit partielle même si le marché est totalement payé ;
- La réglementation, dans son volet pénalité n'est pas toujours appliquée.

II.2.3 MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

1. Dossier n° 93.300

Il fait l'objet d'un paiement de FC. 865.140.138 suivant OPI n° 75.261.

Le marché qui s'y rapporte est une fourniture de matériels et habillements destinés à l'entretien des pistes rurales et à la construction des ouvrages hydrauliques.

Nature du marché : à forfait
 Montant total : FC. 1.174.356.980
 Bénéficiaire du marché : Maison NGUVIS Corporation
 1, Avenue Mwela – Q. Kingabwa
 Kinshasa – Limete
 Service utilisateur : Ministère du Développement Rural / Secrétariat
 Général.

La totalité de ce marché a été livrée par le fournisseur qui confirme le paiement partiel de FC. 856.146.138 et réclame le paiement du solde soit FC. 318.216.842.

II.2.4 MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Dossier n° 76.689	-	OPI n° 79.542 de FC.	2.031.700
Dossier n° 76.690	-	OPI n° 79.543 de FC.	2.086.700
Dossier n° 76.691	-	OPI n° 79.544 de FC.	2.075.000
Dossier n° 76.692	-	OPI n° 79.545 de FC.	2.071.700
Dossier n° 76.699	-	OPI n° 79.546 de FC.	2.089.000.

Ces 5 dossiers sont relatifs à la fourniture de petits matériels de bureau.

Nature du marché : gré à gré
 Bénéficiaire du marché : Ets LOKELA – Avenue du Marché n° 3,
 Kinshasa / Gombe
 Service utilisateur : Ministère des Affaires Etrangères et de la
 Coopération Internationale.

La totalité de ces marchés a été livrée par le fournisseur qui confirme le paiement des montants ci-devant.

II.2.5. LA REGIDESO

La REGIDESO aurait bénéficié d'un montant de FC 1.066.840.859,99 éclatés comme suit :

La REGIDESO reconnaît avoir reçu la somme de FC 781.036.525,00

Représentant :

- FC 541.000.000,00 MAD/REGIDESO : constitution stocks stratégiques produits chimiques ;
- FC 240.036.525,00 : forfait factures consommation eau instances officielles ;

La différence de FC. 285.804.333,99 en rapport avec les marchés constitue le montant que la REGIDESO n'a pas reçu.




La Cour poursuivra les investigations pour connaître la destination de la différence de FC 285.804.333,99

II.2.6 LA S NEL

Pour la SNEL : FC. 1.282.778.132,82 répartis de la manière suivante :

- Forfait consommation électricité : FC. 765.663.500,00
- Instances officielles : FC. 517.114.632,82
- Marchés

La SNEL reconnaît avoir reçu les forfaits relatifs aux consommations d'électricité et les avoir affectés aux besoins normaux d'exploitation mais infirme le montant en rapport avec les marchés.

La Cour poursuivra les investigations pour connaître le bénéficiaire de la différence, soit USD 517.114.632,82

II.2.7 MINISTERE DE L'E P S P

Tableau n°4 : Dépenses d'EPSP payées du 01/12/06 au 28/02/07

N° ord	N° O.P.I.	Date de paiement	Libellé de la dépense	Montant en FC
01	79603	06/02/2007	Pmt loyer bâtiment à usage scolaire Mr. KAMOTO	27.648.000
02	77200	27/12/2006	Pmt fac. Achat fournitures et matériels de bureau destinés à l'examen d'Etat 2006	252.676.950
03	75313	14/12/2006	Pmt fac. Achat livres de caisse pour écoles	100.125.000
04	77316	28/12/2006	Achat manuel de préparation des matières du programme national EPSP	574.116.368
05	77565	05/01/2007	Pmt loyer complexe scolaire contracté par l'EPSP	52.876.800
06	77587	09/01/2007	Paiement facture achat vivres fin d'année	40.749.240
07	77622	09/01/2007	Frais fonction. des écoles 3 ^{ème} trimestre 2005-2006/Secope Kin-Est	99.276.490
08	77623	09/01/2007	Frais fonction. des écoles 3 ^{ème} trimestre 2005-2006/Secope Kin-Ouest	69.553.140
09	77624	09/01/2007	Frais fonction. des écoles 3 ^{ème} trimestre 2005-2006/Secope Kin-Centre	46.485.540
10	77625	09/01/2007	Frais fonctionnement des écoles 3 ^{ème} trimestre 2005-2006/Secope Central	56.900.000
11	79363	30/01/2007	Pmt fac location immobilière AIC SPRL	47.297.790
12	77322	20/12/2006	MAD Caisse de secours Cabinet	80.850.000
13	77321	21/12/2006	MAD Caisse de secours Cabinet	50.000.000

Il s'agit donc de :

- a) 3 (trois) paiements des loyers pour complexes scolaires et bâtiments à usage résidentiel (les 01, 05 et 11).

- b) 4 (quatre) paiements relatifs aux marchés publics de fourniture des biens (les 02, 03, 04 et 06).
- c) 4 (quatre) paiements des frais de fonctionnement des écoles (les 07, 08, 09 et 10).
- d) 2 (deux) paiements, en MAD, de frais de fonctionnement du Cabinet Ministère de l'EPSP (les 12 et 13).

1) OPI 77316 : Pour l'acquisition des manuels de prévision de matière de programme national auprès de Leditac (Groupe Ledy)

Un marché de USD 4.120.000 soit FC 2.233.040.000 (suivant le taux budgétaire) a été autorisé, à la demande du Ministère de l'EPSP, sous la forme et mode de gré à gré par le Conseil des Adjudications.

La livraison a été complète mais la facture définitive n'a pas été produite.

Il y a à retenir à ce propos que le 28/12/2006, un montant de FC 574.116.368 a été payé à Leditac dans le cadre de ce marché.

2) OPI 75313 : Pour l'acquisition des livres de caisse des écoles de l'EPSP auprès de la Société GRAMEX

Un marché de USD 225.000 équivalant à FC 100.125.000 avait été passé entre l'EPSP et Gramex au mois de juin 2006. Egalement par le mode du gré à gré, sous le motif de la continuation d'un marché.

FC 100.126.000 avaient été payés. L'EPSP n'a pu fournir ni bon de livraison, ni PV de réception. Ont été présentés des justificatifs mais se rapportant à une livraison de l'année précédente pour le même montant et y a ajouté une facture définitive portant un numéro et une date différents du numéro et date de la facture sous examen.

De surcroît, devant cette mauvaise tenue des archives il a fallu recourir au fournisseur. Et ce dernier a fourni des documents que lui seul détenait se rapportant à une livraison relative au paiement sous examen.

La Cour a rejeté ces pièces justificatives pour surcharges.

3) OPI 77587 : Achat des vivres pour les festivités de fin d'année 2006 et nouvel an 2007 à Wetrafa Airlines

C'est une opération qui n'obéit à aucune instruction ni procédures écrites : une lettre d'un Ministre à son collègue du Budget, une commande à un fournisseur, une pro forma. Ce dernier (fournisseur) attend le paiement.

FC 40.749.240 ont été payés à cette compagnie aérienne. Mais manquent au dossier la copie du Registre de Commerce, l'attestation fiscale, le bon d'engagement,

5

[Signature]

bon de livraison, PV de réception, la facture définitive, la preuve que les vivres ont été distribués et, aux bénéficiaires prédéterminés.

4) OPI 77200 : Pour l'acquisition de fournitures et matériels de bureau destinés à l'examen d'Etat auprès de TWIN'S

C'est le seul marché qui est passé par une certaine concurrence. Toutefois il s'agissait d'une adjudication restreinte au cours de laquelle les deux autres concurrents avaient perdu, dont l'un par disqualification (absence de l'attestation fiscale) et l'autre pour n'avoir pas indiqué le délai de livraison. Le marché avait été adjugé pour FC 251.526.950,00 montant bien supérieur au seuil de ce mode de passation de marché, seuil fixé à FC 4.260.000.

La Cour poursuivra ses investigations pour déterminer les quantités effectivement livrées.

II.2.8 PRODUITS PETROLIERS

1) Quant aux quantités

La Cour ne peut se fier ni aux statistiques partielles, sans soubassements, des Services des Transports Administratifs, ni aux cubages renseignés dans les photocopies des états de liquidation fournis par la Direction de l'Intendance Générale et des Crédits Centralisés.

En effet, les quantités des carburants et lubrifiants reprises dans ces états ne correspondent nécessairement pas aux livraisons qui sont tributaires de la structure des prix en vigueur.

La Cour poursuivra ses investigations pour déterminer les quantités effectivement livrées.

2) De la dépense au titre des carburants et lubrifiants

Les paiements effectués dans ce cadre ont suivi deux circuits différents : 1^{er} est celui de la Chaîne de la dépense ; le second est celui de la procédure commandes spéciales. Celles-ci échappent à la Direction de l'Intendance Générale des Crédits Centralisés. Elles sont principalement sollicitées par la Présidence de la République, les FARDC, les Services de Sécurité et même les S.T.A.